



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1

2615 Sonvilier

AVIS OFFICIEL

FOC – 28 août 2026

Assemblée municipale du 20 août 2026

Dépôt public du procès-verbal

Conformément à l'art 69 du Règlement d'organisation de la Municipalité de Sonvilier du 4 juin 2015, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 20 août 2026 est déposé publiquement au bureau communal et dans le panneau d'affichage officiel, du 28 août 2026 au 29 septembre 2026 inclus.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture de l'administration.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée par écrit au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Sonvilier, 28 août 2026

MUNICIPALITE DE SONVILIER